



SURFACE

Aptitudes plongeurs encadrés

Aptitudes plongeurs autonomes

Débutants



6 m

PE12

PA12

12 m

PE20

PA20

20 m

PE40

4 plongeurs + un guide

PA40

2 ou 3 plongeurs

40 m

PE60

PA60

60 m

Sous la responsabilité
d'un directeur de
plongée.





Les brevets de l'école de plongée française (reconnaissance internationale)



Niveau 1

International

PE20

Le niveau 1 peut évoluer en palanquée de 4 plongeurs maximum encadré par un guide jusqu'à 20m de profondeur.



Niveau 2

International

PA20

PE40

Le niveau 2 peut évoluer en palanquée de 4 plongeurs encadré par un guide jusqu'à 40m et en palanquée autonome de 2 ou 3 plongeurs jusqu'à 20m. Les plongées en autonomie sont supervisées par un directeur de plongée.



Niveau 3

International

PA60

Le niveau 3 peut évoluer en palanquée autonome de 2 ou 3 plongeurs jusqu'à 60m de profondeur, et organiser sa plongée sans directeur de plongée.

ESPACES D'EVOLUTION

LE CADRE DE PRATIQUE



BREVETS

Evolution
plongeur encadré

Evolution
plongeur autonome

PE40

PE60

Niveau 1

Niveau 2

Niveau 3

Evolution
encadrant

Guide de
Palanquée

Moniteur
fédéral

Moniteur
professionnel

PA12

PA20

PA40

PA60

Expérience entre les
passages de brevet...

ORGANISMES DE CERTIFICATION

LE CADRE DE PRATIQUE

Code du sport



4 organismes en France
Les certifications sont équivalentes

2 fédérations



FFESSM

(Fédération Française d'Etude des Sports Sous-Marins)

FSGT

(Fédération Sportive et Gymnique du Travail)



2 organismes professionnels



ANMP

(Association Nationale des Moniteurs de Plongée)

SNMP

(Syndicat National des Moniteurs de Plongée)



LE CADRE DE PRATIQUE



Les deux principaux organismes certificateurs sont l'ANMP et la FFESSM



Il existe aussi de nombreux organismes étrangers, **SSI**, **PADI**, etc...

International

Ces brevets permettent de plonger à l'étranger

LES PAPIERS DU PLONGEUR

LE CADRE DE PRATIQUE



Carte de certification



Obligatoire

Carnet de plongée



Justifie votre
expérience

Certificat médical



Exigé par la majorité
des centres



Téléchargez une application gratuite :

- Carnet de plongée numérique
- Portefeuille numérique (carte de certification, certificat médical, licence)



LES PAPIERS DU PLONGEUR

LE CADRE DE PRATIQUE



Assurance Responsabilité civile



Obligatoire, couvre les dommages
causés à autrui

Incluse automatiquement dans les
prestations des structures
professionnelles en France

Incluse dans la licence FFESSM

Souscrire auprès d'un assureur?

Assurance complémentaire



Optionnelle, couvre les dommages
sans tiers responsables

Souscription volontaire du
pratiquant

Souscrire directement auprès de
l'assureur de l'ANMP ou de la
FFESSM

LE CADRE DE PRATIQUE



Le code du sport définit des conditions de pratique et des espaces d'évolution.

Les brevets délivrés par les organismes de certification permettent d'accéder à ces différents espaces en France et à l'étranger, en étant encadré ou en autonomie.

Une carte de certification est obligatoire pour pratiquer, le carnet de plongée atteste de l'expérience, selon les lieux de pratique il peut être nécessaire de fournir un certificat médical et/ou une assurance RC.

QUIZ !

